

Compte rendu de la session de printemps 2012 (23 avril)
Section 32 du Comité national de la recherche scientifique : Mondes anciens et médiévaux

Approbation du procès-verbal de la session d'automne 2011

Procès-verbal adopté à l'unanimité

Entretien avec Françoise Le Mort (FLM), DAS de l'INSHS

En raison d'un malentendu sur le calendrier, P. Bourdelais n'est pas venu présenter la politique générale de l'InSHS et répondre aux questions de la section. Cette dernière a décidé de lui adresser ses questions par écrit.

Françoise Le Mort, présente lors de la matinée du 23 avril, a répondu aux questions de la section concernant l'archéologie.

Information : F.-J. Ruggiu, DAS de l'InSHS, n'est plus en charge de la section 32, mais conserve les sections 33 et 39 ; il a une nouvelle fonction en tant qu'adjoint d'un directeur scientifique régional, en l'occurrence celui de Paris.

F. Le Mort est désormais responsable de l'ensemble des UMR de la section 32.

Véronique Gazeau informe FLM de la raison pour laquelle le poste colorié « genre » mis au concours CR2 de 2012 n'a pas été pourvu : insuffisance du nombre de candidats.

C. Rendu : l'archéologie n'a pas eu de projet Equipex, quel a été le soutien de l'InSHS ?

FLM : Il n'y avait malheureusement pas de projet d'archéologie dans la première vague. Dans la deuxième vague d'Equipex, il y avait 3 ou 4 projets d'archéologie (Lyon, IRAMAT, Toulouse) ; tous ont eu une lettre de soutien de l'InSHS.

C. Rendu : quel est le soutien de l'InSHS pour l'archéologie moderne et contemporaine ?

FLM : Quel est le vivier ? S'il y a un vivier suffisant, on pourra envisager ces thématiques l'an prochain au moment des coloriages. Actuellement, le vivier n'est pas important, c'est une discipline sous-développée au CNRS.

J.-Y. Empereur : Y a-t-il des suites au rapport de F. Braemer sur l'archéologie en Méditerranée ?

FLM : Le rapport est consultable sur HAL-SHS. C'est un état des lieux commandité par le CNRS et l'EFR. Maintenant, le MAEE a mandaté un groupe de six experts pour faire un rapport sur l'archéologie à l'étranger, dont fait partie F. Braemer.

N. Belayche : L'InSHS a décidé de promouvoir les aires culturelles. La Méditerranée est-elle considérée comme une aire culturelle au même titre que les autres ? Est-il question de la création d'un GIS ?

FLM : C'est une aire culturelle qui englobe plusieurs aires culturelles ; le problème est plus complexe. Pas de GIS en vue. Les GIS sont constitués pour l'instant davantage par les historiens que par les archéologues.

NB : Ce serait l'occasion de faire collaborer historiens et archéologues...

P. Moret : Concernant le rapport commandé par le MAEE, y a-t-il une coordination avec le CNRS ?

FLM : Le MAEE seul est commanditaire, mais le comité d'experts comporte des membres du CNRS. Lors de la dernière réunion du comité de l'archéologie (jeudi 19 avril), un bilan a été dressé sur les activités du CNRS dans l'archéologie à l'étranger. Ce bilan sera inclus dans le rapport du MAEE qui est attendu pour l'été.

C. Rendu : On déplore la suppression de 1000 euros des subventions aux revues interrégionales de l'archéologie.

FLM : Mais les aides ITA ont été maintenues et ces revues reçoivent un budget du ministère de la Culture et de la Communication. D'autres revues ont vu leurs subventions supprimées. Les critères retenus ont été les suivants : constitution des comités (rédaction et scientifique), et fréquence de leur renouvellement, nombre d'abonnés, abonnés à l'étranger, auteurs étrangers, proportion de rejet d'articles, d'articles sollicités, de publication d'actes de colloques (c'est un point négatif !). Un groupe de travail a été constitué au Comité de l'archéologie sur les revues d'archéologie.

N. Belayche : La commission s'inquiète d'une part que la publication d'actes de colloques dans les revues soit perçue de manière négative, et d'autre part de la suppression du budget pour les colloques. Or en section 32, le colloque est l'un des lieux de la visibilité, de l'échange et de la production. Les GDR, GDRE et GDRI servent justement à ce type de rencontres.

FLM : Les critères ont été définis pour l'ensemble des SHS et cela est lié à la diminution des crédits de l'InSHS. La suppression des crédits aux colloques est directement liée à cette diminution (c'est une logique comptable). Par ailleurs, les chercheurs diversifient leurs sources de financement pour les colloques ce qui fait que la subvention du CNRS n'apportait pas grand-chose.

C. Michel : Pourrait-on avoir un retour sur les décisions prises par rapport aux revues ?

FLM : Oui, nous allons vous les transmettre.*

M. A. Polo de Beaulieu : Mais on déplore du coup la disparition du logo CNRS et donc la visibilité de l'institution.

FLM : L'InSHS ne veut pas attribuer de label.

V. Gazeau : Comment valoriser nos travaux si le label CNRS n'existe plus ?

FLM : Le label CNRS existe à travers les labos et les personnels qui organisent les colloques. Les labos appartiennent au CNRS et donc le logo du laboratoire figure toujours dans les programmes de colloque.

P. Moret : Dans la même logique, à partir du moment où le CNRS met à disposition du personnel pour les revues, ces dernières devraient aussi pouvoir utiliser le logo du CNRS. C'est important pour la visibilité de l'institution.

FLM : Il y a un problème juridique, c'est à préciser. L'InSHS est le seul institut du CNRS jusqu'à présent à soutenir les revues et les colloques. Il n'existe pas de financement spécifique pour cela.

[NDLR : P. Bourdelais a déjà avancé cet argument en d'autres occasions. Toutefois, selon le site e-valuation, l'IN2P3 finance également des colloques, la section 3 ayant 24 colloques à examiner pour la session de printemps 2012]

C. Michel : A-t-on des informations sur la politique de coloriage et de fléchage au prochain concours ?

FLM : Non, aucune information dans l'immédiat.

Puis F. Le Mort donne des nouvelles sur la mission pour l'interdisciplinarité du CNRS. Elle est composée de représentants de chacun des instituts du CNRS et relève directement du PDG du CNRS ; pour l'InSHS la responsable est S. Laugier. La mission pour l'interdisciplinarité a déjà lancé un certain nombre de **grands défis** (nucléaire, genre...). Un autre grand défi devrait être lancé sur le patrimoine culturel d'ici un an ; l'archéologie sera donc concernée, mais ce défi a été lancé par des physiciens (cela concernera donc surtout l'archéométrie). Une somme importante est affectée à chaque grand défi qui lancera des appels d'offres.

[NDLR : le concept de « grand défi » est maintenant en vigueur au CNRS].

Reconstitution de carrière

Avis favorable pour D. Dana (UMR 8210), S. Elaigne Eyango (UMR 5189), S. Gilotte (UMR 5648), D. Isoardi (UMR 7299), R. Naiweld (UMR 8584), V. Py (UMR 5602).

Demande de changement de section (31 vers la 32)

Avis très favorable pour B. Geyer (UMR 5133).

Demande d'intégration dans le corps des chargés de recherche

Avis très favorable pour S. Lazaris (UMR 7044).

Demande d'éméritat

La section a procédé à un classement pour les demandes d'éméritat :

1 ^{er}	P. Rouillard (UMR 7041)
2 ^{ème}	H. Tréziny (UMR 7299)
3 ^{ème} ex-aequo	M.-C. Bailly-Maître (UMR 7298)
	J. Dentzer (UMR 7041)
	C. Maître (UPR 841)
6 ^{ème}	C. Leblanc (UMR 8220)
7 ^{ème}	A. Hesnard (UMR 7299)

Demande de renouvellement d'éméritat

Dans le contexte d'harmonisation des carrières et des procédures d'évaluation entre le CNRS et l'Université, la section 32 n'a pas jugé souhaitable de renouveler les éméritats. Les cinq années de l'éméritat devraient suffire à mener à terme l'encadrement doctoral jusqu'à la soutenance et à transmettre le pilotage des programmes en cours.

Évaluation quadriennale/quinquennale de l'activité scientifique des chercheurs dont l'unité n'a pas été examinée

- UMR 7263 : Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale. 1 avis favorable.
- UMR 7264 : Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge. 1 avis favorable.
- UMR 7297 : Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale. 2 avis favorable.

- UMR 7298 : Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée. 7 avis favorables.
- UMR 7299 : Centre Camille Jullian. 12 avis favorables.
- UMR 7302 : Centre d'études supérieures de civilisation médiévale. 1 avis favorable.
- UMR 7324 : Cités, Territoires, Environnement et Sociétés. 1 avis favorable.
- USR 3155 : Institut de recherche sur l'architecture antique. 3 avis favorables.

Évaluation quadriennale/quinquennale de l'activité scientifique des chercheurs et avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS des unités

- UMR 7044 : Étude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance (dir. A.-M. Adam). 4 avis favorables.
Avis très favorable au renouvellement d'association au CNRS.
- ERL 7229 : Centre de médiévistique Jean-Scheider (dir. I. Draelants).
Avis très favorable au renouvellement d'association au CNRS.

→ La section 32 transmet le rapport de la section et l'avis de pertinence aux directeurs des unités concernées.

Nomination de directeurs et directeurs adjoints d'unités

- Avis très favorable pour la nomination de Marie-Brigitte CARRE en qualité de directrice et de Jean-Christophe SOURISSEAU en qualité de directeur adjoint de l'UMR 7299.
- Nomination de Sylvie PITTIA en qualité de directrice adjointe (dir. F. de Polignac) de l'UMR 8210. La section ne peut pas se prononcer en l'absence du PV du Conseil de Laboratoire concernant la nomination de S. Pittia.
- Avis très favorable pour la nomination de Pierre GUIBERT en qualité de directeur de FR 3383.
- Nomination d'Isabelle RIVOAL en qualité de directrice adjointe (dir. P. Rouillard) de l'USR 3225. La section ne peut pas se prononcer en l'absence du CV d'I. Rivoal.
- Avis très favorable pour la nomination de Jean-Yves STRASSER en qualité de directeur adjoint de l'USR 710.

Colloques

La section tient à rappeler qu'elle n'a pu évaluer les demandes de subvention pour des colloques, l'InSHS ayant décidé de ne plus subventionner les colloques. Alors qu'ils siégeaient en jury de concours le 20 mars 2012, les membres de la section ont voté la motion suivante (pour mémoire) :

Annulation des subventions aux colloques en 2012 à l'InSHS

Les membres de la section 32 du Comité National de la Recherche Scientifique réunis en jury de concours, conscients que l'InSHS doit faire face à des problèmes budgétaires, s'inquiètent toutefois de son désengagement dans le soutien aux colloques, lieux d'échanges interdisciplinaires entre spécialistes sur une thématique ciblée. Ils estiment inadmissible de ne pas examiner les demandes de subvention à des colloques déposées pour la session de printemps 2012, dans la mesure où la décision de supprimer l'aide aux colloques a été communiquée par un message électronique du 20 février 2012 par la direction de l'InSHS, aux seuls présidents des sections relevant de l'InSHS et après la date limite de dépôt de ces demandes. Ils demandent que l'InSHS annonce cette décision par une déclaration argumentée à l'ensemble de la communauté scientifique relevant de l'InSHS et que la direction scientifique adresse un courrier personnel à chacun des dépositaires d'une telle demande de subvention leur annonçant que celle-ci ne sera pas examinée, les dossiers n'ayant pas été communiqués aux sections.

[NLDR : *les collègues ayant déposé une demande de subvention pour un colloque dans le second semestre 2012 ont reçu un courriel de l'InSHS fin mars annonçant l'annulation des subventions aux colloques par l'InSHS*]

* Bilan de la campagne de soutien aux revues scientifiques (2011 pour les subventions 2012) transmis par O. Contat le mardi 24 avril 2012.

Le soutien de l'InSHS aux revues scientifiques peut prendre deux formes. Les revues peuvent bénéficier d'une aide financière directe, par le biais d'une subvention ou d'une aide à l'activité éditoriale par le maintien ou l'affectation d'un ITA par l'intermédiaire d'une unité de recherche. Le soutien apporté par l'InSHS aux revues ne relève pas d'une politique de labellisation.

193 revues ont déposé un dossier de demande de soutien à l'InSHS lors de la campagne 2011 pour l'aide 2012. La ligne budgétaire consacrée à cette action de l'InSHS était cette année de 140 000€ et nous avons souhaité, en conformité avec la ligne générale du CNRS, éviter les effets de dispersion. Nous avons donc cherché à concentrer les aides sur un nombre plus restreint de revues à l'aide des rapports des sections, des priorités

scientifiques de l'Institut et d'un ensemble de critères techniques.

Critères d'organisation de la revue :

Comité de rédaction (ouverture, renouvellement) - Organisation des referees et de la procédure d'évaluation des articles (règles de l'anonymat) - Délai de réponse aux auteurs et délai de publication – régularité de la parution

Critères de contenus scientifiques :

Nombre d'articles publiés et périodicité - Types d'articles publiés : part des colloques, des articles sollicités et spontanés et taux de rejet des articles

Critères de diffusion et de visibilité :

Nombre d'abonnement papier et/ou de téléchargement et visites des sites/portails - Version électronique de la revue - Durée de la barrière mobile : raisonnable - Présence dans les grandes bases de données nationales et internationales

Critères d'internationalisation :

Composition des comités - Pourcentage des auteurs étrangers et des articles étrangers - Abonnements à l'étranger (lecteurs)

<http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/soutien-revues.htm>

En 2012, 146 revues sont soutenues par l'InSHS

88 revues subventionnées : 32 à 1000€, 21 à 1500€, 27 à 2000€, 4 à 2500€, 4 à 3000€

85 revues bénéficient d'un ITA

30 revues ont à la fois un ITA et une subvention

3 revues bénéficient d'une aide spécifique en matière de traduction

Désireux de s'engager sur la durée auprès des revues soutenues, l'Institut a pris la décision d'accorder son soutien pour deux années, 2012 et 2013, mais les montants pour 2013 pourront être revus en fonction du budget de l'Institut. La prochaine campagne aura donc lieu au printemps 2013 pour la subvention 2014.

Les revues ont été informées de la décision de l'InSHS (lettres avec explications) et ont reçu le(s) rapport(s) des sections du Comité national.

Section 32 : 41 dossiers de demandes de soutien – 41 avis très favorable

Sont subventionnées : 17 revues

Anthropozoologica

ArchéoSciences

Bibliothèque de l'École des Chartes - Revue d'érudition

Cahiers de civilisation médiévale - Xe-XIIIe siècles

Dialogues d'histoire ancienne

Histoire & sociétés rurales

Médiévales

Moyen Âge (Le) - Revue d'histoire et de philologie

Perspective - actualités de la recherche en histoire de l'art / la revue de l'INHA

Revue de l'histoire des religions

Revue d'histoire de l'Église de France

Revue d'histoire et de philosophie religieuses

Revue des études anciennes

Revue des études grecques

Revue numismatique

Studia Iranica

Turcica - Revue d'études turques

ITA seulement - pas de subvention : 10 revues

Aquitania

Bulletin analytique d'histoire romaine

Histoire & mesure

Gallia

L'Année épigraphique

Methodos

Revue archéologique

Revue archéologique de l'EstA

Revue archéologique de Narbonnaise

Tabularia

Cécile Michel, secrétaire scientifique